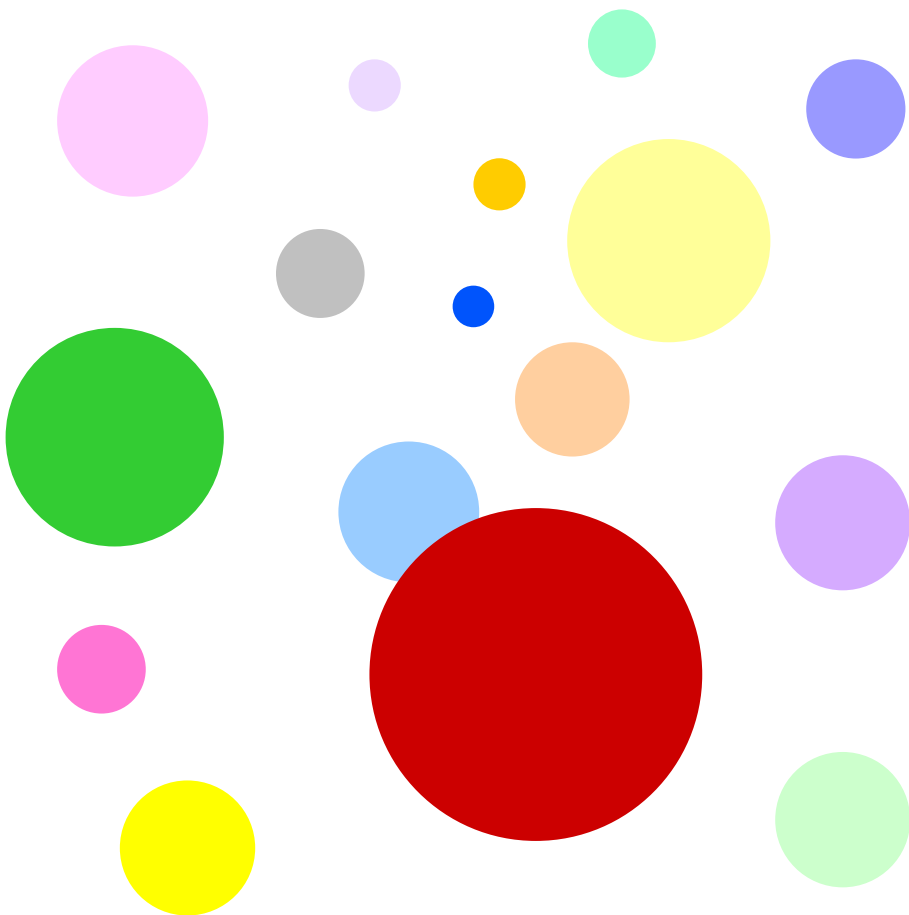




La nouvelle orthographe, parlons-en !

vingt-et-un ■ deux-cents ■ trente-et-unième ■ un compte-goutte,
des compte-gouttes ■ un après-midi, des après-midis ■ évènement
réglementaire ■ je cèderais ■ ils régleraient ■ cout ■ entrainer, nous
entraînons ■ paraître, il paraît ■ j'amoncèle ■ amoncèlement ■ tu
époussèteras ■ des matchs ■ des miss ■ révolver ■ contrappel
entretemps ■ tictac ■ weekend ■ agroalimentaire ■ portemonnaie
corole ■ frisoter, frisotis ■ aigüe ■ ambigüe ■ argüer ■ elle s'est
laissé séduire ■ je les ai laissé partir

“

Au cours des siècles, la langue française a largement évolué, et son orthographe a fait l'objet de plusieurs réformes.

Aujourd'hui, l'orthographe du français connaît une nouvelle évolution. En effet, les instances francophones compétentes, parmi lesquelles l'Académie française, ont proposé un nombre modéré de rectifications orthographiques.

L'emploi de la « nouvelle orthographe » n'est pas imposé, mais il est recommandé.

Ces rectifications, qui touchent environ deux-mille mots, ont pour but d'unifier la graphie de certains mots, de supprimer certaines incohérences, de clarifier des situations confuses, pour contribuer ainsi au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde.

Dans l'enseignement et dans la correction comme ailleurs, aucune des deux graphies – ni l'ancienne ni la nouvelle – ne peut être tenue pour fautive.

Les ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires...) sont mis à jour, parfois progressivement. Quant aux outils informatiques, ils s'adaptent eux aussi : d'ores et déjà, tous les correcteurs informatiques couramment employés tiennent compte de la nouvelle orthographe. Pour en savoir plus, consultez le site d'information www.orthographe-recommandee.info.

”

10 nouvelles règles

pour vous simplifier l'orthographe

I

Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
vingt et un	vingt-et-un
deux cents	deux-cents
un million cent	un-million-cent
trente et unième	trente-et-unième

■ **Observation** On distingue désormais *soixante et un tiers* (60 + 1/3) de *soixante-et-un tiers* (61/3).

■ Cette nouvelle règle supprime de nombreuses difficultés et évite des pratiques jusque-là largement aléatoires.

2

Dans les noms composés (avec trait d'union) du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel seulement et toujours lorsque le mot est au pluriel.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
un compte-gouttes,	un compte-goutte,
des compte-gouttes	des compte-gouttes
un après-midi,	un après-midi,
des après-midi	des après-midis

■ **Observations** Restent invariables les mots comme *prie-Dieu* (à cause de la majuscule) ou *trompe-la-mort* (à cause de l'article). On écrit *des garde-pêches* qu'il s'agisse d'hommes ou de choses.

■ Cette régularisation du pluriel aboutit à une règle simple et unique et supprime des incohérences (pourquoi, en ancienne orthographe, *un cure-dent* mais *un cure-ongles* ?).

3

On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe), au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de *céder*, et dans les formes du type *puissè-je*.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
événement	évènement
réglementaire	règlementaire
je céderai	je cèderai
ils régleraient	ils règleraient

■ **Observation** Devant une syllabe muette, on écrit donc toujours è, sauf dans les préfixes *dé-* et *pré-*, les é- initiaux ainsi que *médecin* et *médecine*.

■ La règle de base est généralisée : *événement* ressemble désormais à *avènement* ; *règlementaire* s'écrit comme *règlement*.

4

L'accent circonflexe disparaît sur *i* et *u*.

On le maintient néanmoins dans les terminaisons verbales du passé simple, du subjonctif et dans cinq cas d'ambiguïté.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
coût	cout
entraîner, nous entraînons	entraîner, nous entraînons
paraître, il paraît	paraître, il paraît

■ **Observation** Les mots où le circonflexe est conservé parce qu'il apporte une distinction de sens utile sont : les adjectifs masculins singuliers *dû*, *mûr* et *sûr*, *jeûne(s)* et les formes de *croître* qui, sans accent, se confondraient avec celles de *croire* (*je crois*, *tu crois*, etc.).

■ Sur *i* et *u*, l'accent circonflexe ne joue aucun rôle phonétique ; il est l'une des principales causes d'erreurs et son emploi, aléatoire, ne peut être justifié par l'étymologie.

5

Les verbes en *-eler* ou *-eter* se conjuguent sur le modèle de *peler* ou de *acheter*. Les dérivés en *-ment* suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle *appeler*, *jeter* et leurs composés (y compris *interpeler*).

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
j'amoncelle	j'amoncèle
amoncellement	amoncèlement
tu époussetteras	tu époussèteras

■ Avec cette nouvelle règle, il n'y a plus lieu de mémoriser de longues listes de verbes, dont la conjugaison variait parfois même d'un dictionnaire à l'autre.

6

Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
des matches	des matchs
des misses	des miss
revolver	révolver

■ Le pluriel régulier, déjà familier à la plupart des francophones, renforce l'intégration des mots empruntés ; l'ajout d'accent permet d'éviter des prononciations hésitantes.

7

La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier :

- dans les mots composés de *contr(e)-* et *entr(e)-* ;
- dans les mots composés de *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra-* ;
- dans les mots composés avec des éléments « savants » (*hydro-*, *socio-*, etc.) ;
- dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
contre-appel, entre-temps	contrappel, entretemps
extra-terrestre	extraterrestre
tic-tac, week-end	tictac, weekend
porte-monnaie	portemonnaie

■ La soudure est étendue ; au-delà des cas cités dans cette règle, les auteurs de dictionnaires sont invités à privilégier la graphie soudée.

8

Les mots anciennement en *-olle* et les verbes anciennement en *-otter* s'écrivent avec une consonne simple. Les dérivés du verbe ont aussi une consonne simple. Font exception à cette règle *colle*, *folle*, *molle* et les mots de la même famille qu'un nom en *-otte* (comme *botter*, de *botte*).

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
corolle	corole
frisotter, frisottis	frisoter, frisotis

■ Là encore, il s'agit de supprimer des incohérences : *corole* s'écrit désormais comme *bestiole* ; *mangeoter* suit *neigeoter*.

9

Le tréma est déplacé sur la lettre *u* prononcée dans les suites *-güe-* et *-güi-*, et est ajouté dans quelques mots.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
aiguë, ambiguë	aigüe, ambigüe
ambiguïté	ambigüité
arguer	argüer

■ **Observation** Les mots dans lesquels est ajouté un tréma sont : *argüer* (*j'argüe*, *nous argüons*, etc.), *gagüe*, *mangüe*, *rongüe*, *vergüe*.

■ Le déplacement du tréma évite des difficultés de lecture ; son ajout empêche des prononciations jugées fautives.

IO

Comme celui de *faire*, le participe passé de *laisser* suivi d'un infinitif est invariable.

<i>ancienne orthographe</i>	<i>nouvelle orthographe</i>
elle s'est laissée maigrir	elle s'est laissé maigrir
je les ai laissés partir	je les ai laissé partir

Quelques anomalies sont supprimées.

- *absout, absoute* (participe passé)
- *appâts* (nom masculin pluriel)
- *assoir, messor, rassoir, sursoir*
- *bizut*
- *bonhomme*
- *boursoufflement, boursouffler, boursoufflure*
- *cahutte*
- *charriot, charriotage, charrioter*
- *chaussetrappe*
- *combattif, combattive, combattivité*
- *cuisseau* (dans tous les cas)
- *déciller*
- *dentelier*
- *dissout, dissoute* (participe passé)
- *douçâtre*
- *embattre*
- *exéma, exémateux, exémateuse*
- *guilde*
- *imbécilité*
- *innommé, innommée*
- *interpeler* (*j'interpelle, nous interpelons, etc.*)
- *levreau*
- *lunetier*
- *nénufar*
- *ognon, ognonade, ognonière*
- *pagaille*
- *persifflage, persiffler, persifleur, persifleuse*
- *ponch* (dans le sens de « boisson »)
- *prudhommal, prudhommale, prudhommie*
- *prunelier*
- *relai*
- *saccarine* (et ses nombreux dérivés)
- *sconse*
- *sorgo*
- *sottie*
- *tocade, tocante, tocard, tocarde*
- *ventail*

On munit d'accent quelques mots où il avait été omis, ou dont la prononciation a changé : *asséner, papèterie, québécois, etc.*

On écrit en *-iller* les mots anciennement en *-illier* où le *i* qui suit la consonne ne s'entend pas, à l'exception des noms d'arbres (comme *groseillier*) : *joailler, serpillère, etc.*

Enfin, en cas de concurrence dans l'usage, on privilégie la forme la plus francisée (*leader* plutôt que *leadeur*), la graphie sans circonflexe (*allo* plutôt que *allô*), le pluriel régulier, etc. Cette recommandation concerne surtout les auteurs de dictionnaires et est particulièrement valable pour la création de mots.

En résumé...

Rappel des principales règles

Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union. Ex. : **vingt-et-un, deux-cents, un-million-cent, trente-et-unième**

Dans les noms composés du type *pèse-lettre* (verbe + nom) ou *sans-abri* (préposition + nom), le second élément prend la marque du pluriel seulement et toujours lorsque le mot est au pluriel. Ex. : **un compte-goutte, des compte-gouttes ; un après-midi, des après-midis**

On emploie l'accent grave (plutôt que l'accent aigu) dans un certain nombre de mots (pour régulariser leur orthographe), et au futur et au conditionnel des verbes qui se conjuguent sur le modèle de *céder*. Ex. : **évènement, réglementaire, je cèderai, ils régleraient**

L'accent circonflexe disparaît sur *i* et *u*. On le maintient néanmoins dans les terminaisons verbales du passé simple, du subjonctif et dans cinq cas d'ambiguïté. Ex. : **cout ; entraîner, nous entraînons ; paraître, il paraît**

Les verbes en *-eler* ou *-eter* se conjuguent sur le modèle de *peler* ou de *acheter*. Les dérivés en *-ment* suivent les verbes correspondants. Font exception à cette règle *appeler, jeter* et leurs composés (y compris *interpeler*). Ex. : **j'amoncèle, amoncèlement, tu époussèteras**

Les mots empruntés forment leur pluriel de la même manière que les mots français et sont accentués conformément aux règles qui s'appliquent aux mots français. Ex. : **des matchs, des miss, révolver**

La soudure s'impose dans un certain nombre de mots, en particulier dans les mots composés de *contr(e)-* et *entr(e)-*, dans les mots composés de *extra-*, *infra-*, *intra-*, *ultra-*, dans les mots composés avec des éléments « savants » et dans les onomatopées et dans les mots d'origine étrangère. Ex. : **contrappel, entretemps, extraterrestre, tictac, weekend, portemonnaie**

Les mots anciennement en *-olle* et les verbes anciennement en *-otter* s'écrivent avec une consonne simple. Les dérivés du verbe ont aussi une consonne simple. Font exception à cette règle *colle, folle, molle* et les mots de la même famille qu'un nom en *-otte* (comme *botter*, de *botte*). Ex. : **corole ; friser, frisotis**

Le tréma est déplacé sur la lettre *u* prononcée dans les suites *-güe-* et *-güi-*, et est ajouté dans quelques mots. Ex. : **aigüe, ambigüe ; ambigüité ; argüer**

Enfin, certaines anomalies sont supprimées. Ex. : **asséner, assoir, charriot, joailler, relai.**

PARLONS-EN !

Pour d'autres informations :
WWW.orthographe-
recommandee.info

Ce document a été mis au point
par la rédaction du site *orthographe-recommandee.info**.
Reproduction possible avec mention de la source.